



**PLAGES
AUTORISÉES
AUX CHIENS
2023**



GRIMAUD
LA MER A SON VILLAGE

GOLFE DE SAINT TROPEZ

PLAGES AUTORISEES AUX CHIENS DANS LE GOLFE DE ST TROPEZ

RAMATUELLE :

Les chiens sont autorisés sur le sentier du littoral et toutes les plages de la commune **si tenus en laisse**.

LA CROIX VALMER :

Les chiens **tenus en laisse** sont autorisés sur l'ensemble des plages **de 20h à 7h du 01 octobre au 30 avril**.
Ils sont interdits dans la zone de baignade.

CAVALAIRE :

Les chiens **tenus en laisse** sont autorisés sur l'ensemble des plages de **21h à 6h**

SAINTE MAXIME :

Deux espaces de bord de mer autorisés aux chiens à condition qu'ils soient **tenus en laisse**.

- Le premier sur une partie de la plage du Centre-Ville, aux abords du pont du Préconil, matérialisé par une signalétique dédiée
- L'autre sur la partie terrestre de la pointe des Sardinaux.
- **Du 1^{er} octobre au 31 mai**, ils sont tolérés sur les plages de la Croisette, des Eléphants et de la Madrague.

Toutefois, la Ville vous informe que ces espaces seront pérennisés d'une année sur l'autre uniquement si les propriétaires de chiens respectent la propreté des lieux en utilisant les sacs à déchets canins prévus à cet effet et installés en libre-service aux abords des sites concernés.

MARINES DE COGOLIN :

La plage des Marines de Cogolin est accessible aux chiens **tout l'été de 19h à 1h du matin** à condition qu'ils soient **tenus en laisse**.

La baignade est autorisée à la tombée de la nuit.

Veillez à promener vos chiens avant d'accéder à la plage afin de vous assurer qu'ils ne fassent pas leurs besoins sur le sable.

GRIMAUD :

Du **16 septembre au 31 mai**, les chiens sont autorisés sur toutes les plages de la commune et toute la journée.

Du **1 er juin au 15 septembre**, ils sont autorisés sur l'ensemble des plages **à partir de 21h jusqu'à 6h du matin** (elles restent accessibles toute la journée pour les chiens guides d'aveugles).

Les chiens ne sont pas autorisés à se baigner sur l'ensemble des zones de baignade.

GASSIN :

Les chiens sont autorisés sur la plage de la Moune et du Treizan.



INFORMATIONS UTILES :

Cabinet vétérinaire Dr Schneider : 244 Route du Plan de la Tour, 83310 Grimaud, Tel : 04 94 56 16 37
Urgences vétérinaires Delta 83 : 145 Rue de la Liberté, 83480 Puget sur Argens, Tel : 04 89 88 34 34
(nuit, week-end, jours fériés, 7j/7)

Transport en bus (compagnie régionale ZOU) : les chiens de moins de 6 kg sont autorisés s'ils voyagent dans un sac de transport.



Office Municipal de Tourisme et d'Animation Culturelle de Grimaud

679 Route Nationale - (F) Grimaud - T +33 494 55 43 83

info@grimaud-provence.com - www.grimaud-provence.com

#madeingrimaud -    [grimaudtourisme](https://www.instagram.com/grimaudtourisme)

